

COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

Tenue à Gatineau, **LE LUNDI 27 OCTOBRE 2014**

Salle des Comités - Maison du Citoyen

PRÉSENCES :

Madame Mireille Apollon, présidente et conseillère municipale
Madame Louise Boudrias, conseillère municipale
Monsieur Cédric Tessier, conseiller municipal

Monsieur Jacques Clément, membre citoyen
Madame Johanne Couture, membre citoyenne
Madame Martine Gaudet, membre citoyenne
Madame Hélène Larouche, membre citoyenne
Madame Emma Stella Likassa, membre citoyenne
Madame Valérie Mandia, membre citoyenne
Monsieur Alain Roy, membre citoyen
Madame Dominique Savard, membre citoyenne
Monsieur John Willis, membre citoyen

Madame Julie Martineau, personne-ressource C.R.C.O.
Monsieur Marco Pilon, personne-ressource coordonnateur de projets en design urbain

Monsieur Louis Cabral, directeur – Arts, culture et lettres
Madame Diane Lemelin, secrétaire – Arts, culture et lettres

ABSENCES MOTIVÉES :

Monsieur Roger Blanchette, membre citoyen
Madame Laurence Boucher-Meilleur, membre citoyenne
Monsieur Pierre-Edmond Lalonde, membre citoyen
Madame Maud Laverdière, membre citoyenne
Madame Anne-Marie Gendron, personne-ressource M.C.C.

INVITÉS :

Madame Sonia Lebel, responsable - Administration et éditique
Madame Annie Rouleau, agente de développement culturel
Monsieur Özgen Eryaşa, président C.R.C.O.

1. Mot de la présidente

La rencontre publique débute à 18 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Louise Boudrias et appuyé par madame Martine Gaudet d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point 10 - Varia :

a) Nouvelle règle d'éthique – Organismes communautaires

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre publique du 25 septembre 2014

Il est proposé par madame Valérie Mandia et appuyé par madame Martine Gaudet que le procès-verbal de la rencontre publique du 25 septembre 2014 soit accepté avec l'ajout d'une clarification au dernier paragraphe du point 10 b) tel que le demande monsieur Alain Roy.

3.1 Suivis

3.1 – 6. Actualisation de la Politique d'acquisition de la collection permanente

À titre informatif, la présentation est inscrite à l'agenda du comité plénier du 27 janvier 2015.

5. Modalités de retard au Programme de soutien aux organismes culturels pour 2015

Le comité d'étude du programme de soutien déposera sa proposition en décembre 2014.

6. Centre interculturel

Le Centre interculturel de Gatineau procèdera à une démarche auprès de CLD-Gatineau et prévoit finaliser un plan d'affaires d'ici février 2015.

L'organisme est également à mesurer sa mission d'économie sociale afin de se tourner vers des programmes de subvention disponibles en pareille matière.

Ils participeront aux Journées québécoises de la solidarité internationale à l'Université du Québec en Outaouais en novembre 2014.

7. Centre d'interprétation de l'Auberge Symmes

Le développement du projet suit son cours.

8. Règlement de citation - secteur Buckingham

Monsieur Marco Pilon précise que la séance de consultation publique se tiendra le 19 janvier 2015. De plus, il confirme que le ministère de la Culture et des Communications a été informé de cette citation. Il précise que, dans le cas d'une citation municipale, la Ville de Gatineau a le devoir d'informer le ministère, mais que ce dernier n'est pas impliqué dans la démarche.

4. Parole au public

Aucun commentaire du public.

5. Projet pilote d'animation au centre-ville (Annie Rouleau)

Madame Annie Rouleau, agente de développement culturel, nous présente son rapport du programme Créativité 2014 dont les grandes orientations sont de favoriser l'épanouissement d'une vie culturelle forte dans les villages urbains et les quartiers de la Ville de Gatineau, de mettre en valeur les artistes de la région et d'accroître l'accessibilité en développant l'offre d'animation culturelle aux citoyens de tous âges, dans tous les secteurs de la ville. Offrir un plus grand accès à la culture au plus grand nombre de citoyens au meilleur prix possible.

Faits saillants 2014 :

<i>Développement en lien aux événements existants</i>	
Engouement pour la bonification d'animation culturelle autour d'événements	
4 mai	Plongeon Canada Centre sportif de Gatineau
31 mai	Rendez-vous des familles Place de la Cité – secteur de Gatineau
7 juin	Rendez-vous des familles Parc Moussette – secteur de Hull
<i>Favoriser l'accessibilité et l'initiation à la culture</i>	
Profiter du regroupement des enfants aux camps de jour pour les initier à la culture	
29-31 juillet	Fête foraine pour les camps de jour municipaux Domaine Scott-Fairview – secteur de Hull

<i>Favoriser l'implication d'artistes locaux, développer un sentiment d'appartenance et soutenir la réussite d'événements liés au projet Créativité</i>	
Travailler de pair avec les organismes culturels du milieu afin de les assister à réaliser leurs événements, permettre davantage de visibilité et offrir des contrats artistiques.	
20-22 juin	Gatineau en Arts (Centre culturel ESTacade) Par MacLaren, secteur de Buckingham
20 septembre	Nuit blanche Ottawa-Gatineau Centre culturel Jacques-Auger et rue Laval – secteur de Hull
27 septembre	Journées de la culture – Appui aux organismes - Productions l'Artishow et Théâtre Dérives urbaines Centre-ville – secteur de Hull
P	
14 décembre	Illumination de Noël Place de la Cité – secteur de Gatineau
P	

Projet pilote d'animation de rue

On livre les résultats de la première saison pour ce nouveau concept d'animation de rues avec vignette à l'artiste valide du 12 juin au 15 octobre pour un territoire délimité sur les rues Laval, Aubry, Kent et Portage.

Madame Rouleau rappelle les privilèges qu'offrait cette vignette :

1. Se produire de façon indépendante.
2. Solliciter des fonds auprès des spectateurs.
3. Vendre des biens et services.
4. Participer aux autres événements du centre-ville en animation libre.

Les résultats de ce projet pilote sont positifs. 64 vignettes ont été remises à des artistes dont 33 ont été présents de façon régulière dans la zone identifiée pour le projet 2014.

Éléments positifs :

- Bonne synergie avec les commerçants et Vision centre-ville;
- Développement réseau et répertoire de nouveaux artistes;
- Nouvelles opportunités professionnelles pour les artistes détenteurs d'une vignette.

Il est suggéré quelques recommandations pour la prochaine édition visant à :

- Développer des programmes constants pour contrer la faible affluence par moment au centre-ville;
- Former un comité interévénementiel;
- Créer un lieu avec des structures permanentes tels un pavillon et des kiosques;
- Développer une stratégie de marketing;
- Travailler de plus près avec Vision centre-ville;
- Revoir l'accessibilité au stationnement pour les artistes;
- Poursuivre le travail interservices et avec les partenaires engagés du milieu;
- Revoir et recommander les périodes d'affluence plus favorables au succès de l'animation en concertation avec Vision centre-ville.

Les membres reçoivent positivement cette première édition d'animation de rue du centre-ville.

Ils sont rassurés de savoir que le concept est exportable vers les autres secteurs et madame Martine Gaudet encourage l'équipe à ne pas trop attendre pour produire ce genre d'animation dans d'autres secteurs de la ville.

Les organisateurs souhaitent créer un attrait constant afin de favoriser l'achalandage. L'animation doit rester dans les rues afin de favoriser une clientèle familiale et touristique. Le projet pilote concentrait les activités sur deux jours, soient les mercredis et vendredis afin de créer une constance. Certains artistes étaient là à d'autres moments comme la fin de semaine. La clientèle en semaine se traduisait par un va-et-vient des fonctionnaires, le soir une clientèle adulte et les fins de semaine il n'y avait pas beaucoup d'achalandage. Tourisme Outaouais assurait la diffusion de cette animation auprès des touristes.

Madame Martineau souligne le bon travail de ce projet et propose à l'administration que dans sa réflexion de revitalisation du centre-ville pense à élargir son concept d'animation de rues en intégrant les différentes formes d'expression artistique telle l'art public. Elle propose que les artistes soient impliqués dans le développement. Elle salue le travail fait en partenariat avec les organismes, mais souligne que l'activité du marché de Noël organisée par la Ville se fait dans la même période qu'une activité organisée par la Coopérative en art visuel et métiers d'art.

M. Cabral précise que la Coopérative en art visuel et métiers d'art a reçu du soutien de la Ville lors de la première édition de leur activité. La Ville est une instance facilitatrice aux organismes qui ont des initiatives et ne s'inscrit pas dans une dynamique de concurrence.

Madame Couture propose qu'à l'objectif « favoriser l'accessibilité et l'initiation à la culture » on pense à la musique classique pour une culture plus diversifiée. Autant chez les jeunes que dans la programmation d'animation de rues. Elle suggère également l'utilisation de la carte accès Gatineau pour donner des accès gratuits à des salles de spectacle ou même des galeries d'art comme nous l'avons déjà pour des musées.

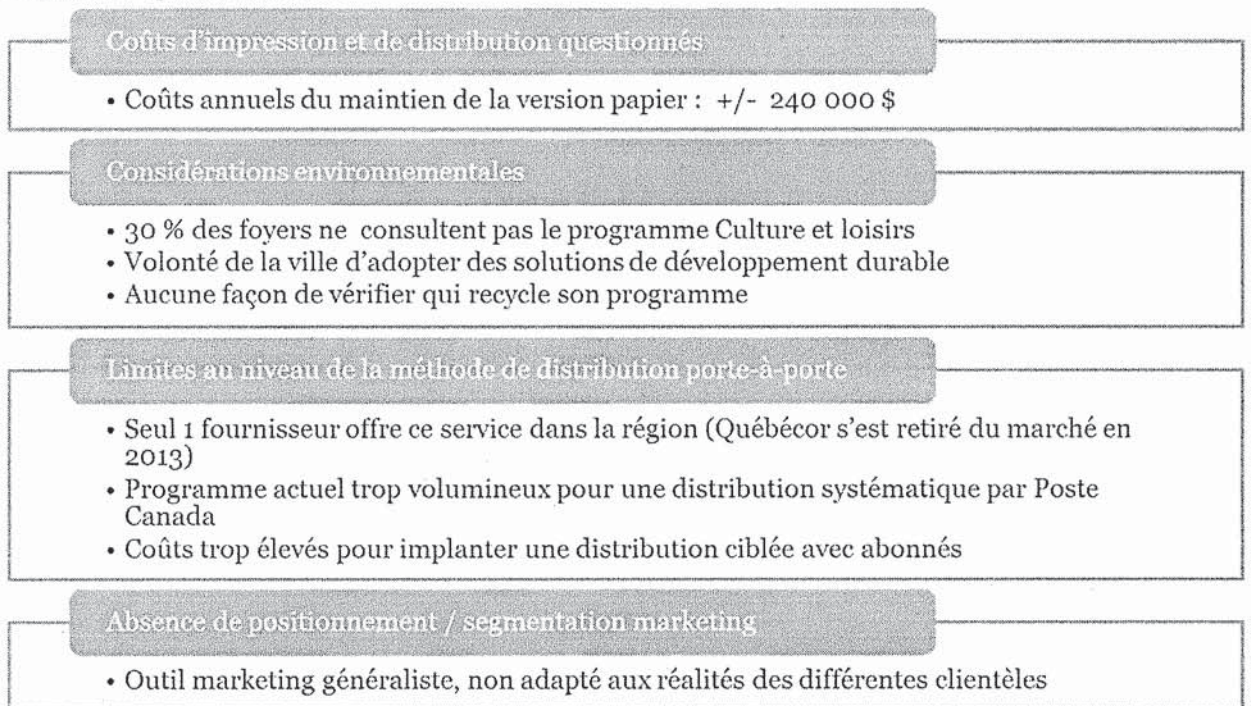
6. Virage Web du cahier culture et loisirs

Madame Sonia Lebel, responsable à l'administration et éditique nous présente la stratégie, les enjeux et le plan de déploiement d'un virage 100 % web proposés dans le cadre du projet d'optimisation de la distribution du programme Culture et loisirs.

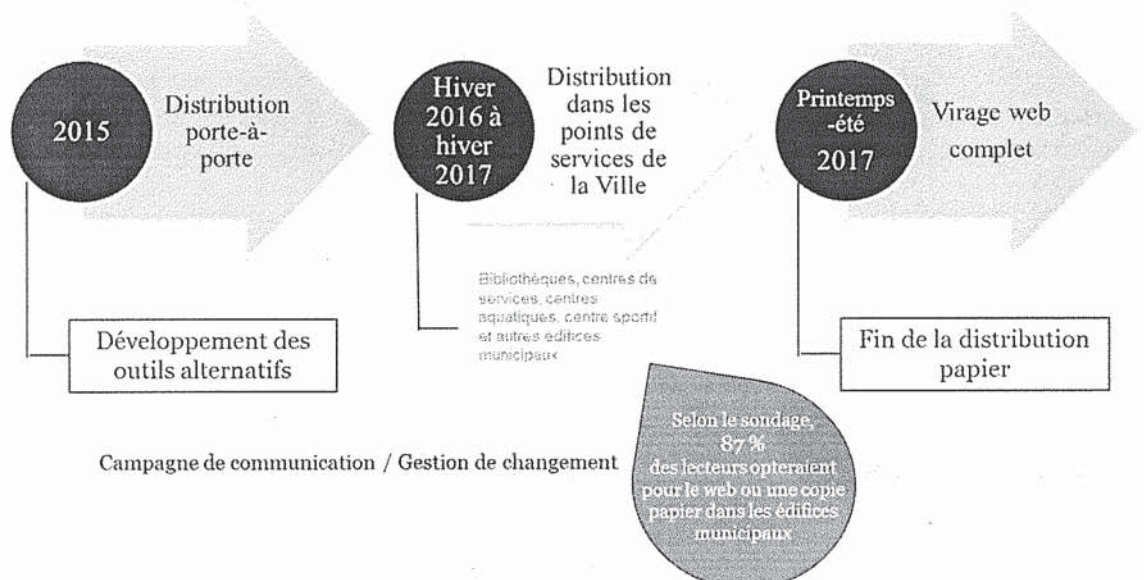
Le programme est produit trois fois par année (hiver – printemps-été et automne). Son contenu représente 60 % des pages pour la programmation Ville et 40 % pour la programmation et/ou présentation d'organismes partenaires. La version papier est distribuée de porte-à-porte (105 000 en français et 20 500 en anglais) et disponible dans les édifices municipaux. Les versions électroniques sont disponibles sur le site web de la Ville de Gatineau.

En décembre 2011, un sondage Léger Marketing effectué auprès des citoyens de Gatineau a démontré un très haut niveau de satisfaction envers le programme Culture et loisirs. 70 % des ménages consultent le programme – 44 % en version papier, 5 % en version électronique et 21 % dans les deux versions.

Problématiques actuelles :



Vers un virage web



Le sondage Léger Marketing concernant la distribution révélait que 60 % des citoyens interrogés consulteraient la programmation sur le Site Internet et que 27 % iraient le chercher dans un édifice municipal. 57 % des interrogés était également en accord avec la disponibilité de la programmation qu'en version électronique.

Selon les données recueillies en 2013, la totalité des villes diffuse sur le web et elles maintiennent une version papier à l'exception d'Ottawa, qui a adopté le web exclusivement.

55 % des villes sondées ont opté pour une distribution exclusive dans leurs édifices municipaux pour leur version papier.

Avantage d'un virage 100 % web :

Développement durable

- **Protection de l'environnement** : Moins de papier à consommer et d'encre à imprimer; Moins de masse de produits à transporter et à distribuer; Moins de masse de papier à recycler (là encore, transport, tri, traitement);
- **Production et consommation responsable** : fin de la livraison-directe-au-bac de-recyclage pour 30 % des foyers : un cycle de vie entièrement alimenté par la Ville de Gatineau.
- **Efficacité économique** : une très grande fraction de la clientèle a un accès virtuel et la possibilité d'utiliser une version électronique du programme sans l'imprimer, représente un gage de progrès social respectueux de l'environnement;
- Réalisation d'économies majeures au niveau des coûts d'impression et de distribution.
- **Participation et engagement** : La Ville fait appel à un engagement accru des citoyens qui sera le gage du développement durable de demain; favorise l'adhésion des citoyens aux valeurs de la Ville, à une vision partagée de la communauté.

Nouveaux outils de l'information

- Mises à jour en temps réel de tout changement, ajout ou annulation aux activités publiées

Adoption de meilleures pratiques marketing

- Occasion de revoir nos façons de faire et de s'adapter aux besoins de nos publics cibles

Enjeux du virage 100 % web :

- Baisse du nombre d'inscriptions/revenus générés
- Changement dans la livraison du service aux citoyens (42% étaient réticents à une distribution exclusivement web en 2011)
- Impact sur le soutien aux organismes : 40 % des pages du Culture et loisirs sont dédiées à la visibilité des organismes du milieu
- Positionnement actuel de la Ville en matière d'accessibilité
- Danger d'exclusion des clientèles vulnérables
- Adoption d'une nouvelle approche de promotion/marketing à long terme
- Changement prévu sur une courte période alors que le changement d'habitude nécessite généralement une longue période d'adaptation
- Gestion du changement et nécessité de mettre en place un solide plan de communication (en amont et en parallèle au changement)

Un bon plan de communication est la clé d'un changement réussi. L'investissement en dollars sera important pendant la transition, mais aussi il faudra prévoir des dépenses récurrentes afin d'optimiser l'approche marketing.

Actuellement, le citoyen peut consulter le programme Culture et loisirs avec Virtual Paper depuis 2012 (format catalogue). Cette application permet la consultation d'un outil de marketing convivial, d'une grande flexibilité au niveau de la navigation, d'effectuer des recherches par mots-clés et de consulter une version toujours à jour.

Il est également possible depuis mars 2014 de consulter via le système d'inscription en ligne. Cette nouvelle application accroît la convivialité et permet au citoyen de consulter en tout temps une programmation à jour, d'effectuer des recherches d'activités par type, heures, jour, secteur, places disponibles, etc., et est d'une grande flexibilité au niveau de la navigation.

Des améliorations des outils actuels sont à prévoir.

Les économies générées lors de la phase de transition 2015-2018 seront consacrées à un plan de communication et au développement d'outils alternatifs et web. Il est estimé que les

économies 2015-2017 seront de 90 000 \$ et dès 2018 de 180 000 \$ annuellement. Ce qui représente une économie de 68 %.

Les prochaines étapes :

- Présentation du projet à la Commission des loisirs le 19 novembre et à la Direction générale par la suite.
- Consultation de clientèles cibles et développement d'un plan d'action d'ici le début de l'année 2015.
- Élaboration d'un plan de communication dans les prochains mois.
- Élaboration de l'approche marketing à l'été 2015.

Les membres discutent de la durée de transition, à première vue considérée comme courte, pour amorcer ce virage. On évoque la nécessité de recourir à des technologies de l'information (bornes, tablettes, téléphones) pour assurer le relais de l'information.

Madame Lebel prend bonne note des commentaires et propositions.

7. Planification stratégique du CRCO

Madame Julie Martineau, directrice générale, en compagnie de monsieur Özgen Eryaşa, président de Culture Outaouais, nouvelle appellation pour désigner le Conseil régional de la culture de l'Outaouais, présente leur nouvelle planification stratégique 2014-2019.

D'abord, Culture Outaouais est un « organisme sans but lucratif qui, par ses actions de concertation, de consultation et de représentation, œuvre au soutien et à la promotion des efforts des artistes, des organismes culturels et des entreprises culturelles afin d'assurer à la culture, sous ses formes les plus diverses, un développement structurant et un rayonnement manifeste ».

Le travail de concertation et de mobilisation mené dans le cadre du diagnostic culturel en 2013 a permis d'identifier cinq orientations pour l'accomplissement de sa mission.

1. Assurer la présence et la visibilité de Culture Outaouais dans le milieu culturel en général.
2. Démontrer la crédibilité et le "leadership" de Culture Outaouais sur l'ensemble des secteurs culturels.
3. Faciliter l'information, le développement et la promotion sur l'ensemble des secteurs culturels.
4. Viser l'autonomie financière.
5. Assurer une dynamique interne saine et performante.

De ces orientations découlent des projets :

Pour l'orientation 1 :

- Développer de nouveaux services aux membres;
- Organiser un forum de toutes les commissions sectorielles.

Pour l'orientation 2 :

- Déployer un centre de services et d'expertise;
- Mettre en place une stratégie pour outiller la relève artistique de la région.

Pour l'orientation 3 :

- Organiser un forum sur la citoyenneté culturelle des jeunes;
- Développer le site Web comme un outil dynamique, convivial et utile;
- Tenir des déjeuners-conférences pour faciliter le partage d'information et le réseautage;
- Mettre sur pied un comité des sages de la formation continue en culture.

Les orientations 4 et 5 sont de niveau administratif.

Une version papier est distribuée, mais il est possible de consulter la documentation sur le Site web de Culture Outaouais.

Les membres s'interrogent sur les coupures que le gouvernement du Québec réalise dans les organismes de concertation en région et s'informent sur l'avenir de Culture Outaouais.

Suite à la tournée régionale de Madame Apollon en compagnie de Madame Martineau réalisée au cours de l'été, de nouvelles demandes de partenariat avec des MRC ont été manifestées. Pas

nécessairement des demandes de financement, mais d'expertises. Culture Outaouais a la possibilité d'agir auprès de ces organisations en Outaouais.

8. Parole des membres (commentaires et suggestions)

Aucun commentaire, ni suggestion.

9. Varia :

a) Nouvelle règle d'éthique – Organisme communautaire (Jacques Clément)

Monsieur Clément se réfère à une parution dans le journal, et demande quelle est la pratique du Service des arts, de la culture et des lettres concernant les règles d'éthique dans les organismes.

Selon M. Cabral, il s'agit d'un traitement médiatique qui n'est pas conforme à la réalité, car nous avons été interpellés et le journaliste essayait de savoir quelles étaient les mesures que la Ville avait à sa disposition dans un cas de non-respect du code d'éthique ou de fraude chez un organisme reconnu par la Ville. Tous les protocoles d'entente de soutien entre les organismes culturels et le Service des arts, de la culture et des lettres comportent une clause (article 11) qui mentionne que l'organisme doit respecter les lois et règlements en vigueur et doit s'y conformer.

Si une décision à l'intérieur d'un conseil d'administration va à l'encontre des lois, ce n'est pas la Ville qui sanctionne l'organisme, mais les autorités compétentes.

Madame Martineau souligne que Culture Outaouais a la compétence pour accompagner les organismes dans la préparation de leur code d'éthique.

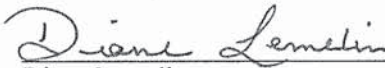
10. Prochaine rencontre

La prochaine réunion régulière est prévue le 1^{er} décembre 2014, lieu à confirmer

11. Clôture de la séance


La levée d'assemblée est proposée par monsieur Willis et appuyée par monsieur Alain Roy. La séance se termine à 20 h 25.

Rédaction du procès-verbal



Diane Lemelin
Secrétaire de direction
Service des arts, de la culture et des lettres

Présidente de la Commission



Mireille Apollon
Présidente